



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3117

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fourniture, assistance technique et remplacement d'éléments tubulaires de chaudières de l'unité de traitement et de valorisation énergétiques (UTVE) de Lyon-Sud - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3117**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	Fourniture, assistance technique et remplacement d'éléments tubulaires de chaudières de l'unité de traitement et de valorisation énergétiques (UTVE) de Lyon-Sud - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les présents accords-cadres comprennent l'assemblage et la fourniture des éléments tubulaires des chaudières de récupération d'énergie de l'UTVE et le remplacement des éléments tubulaires et d'assistance technique des chaudières de récupération d'énergie de l'UTVE à partir de plans d'ensemble. Les fournitures sont soumises à la réglementation des appareils sous pression.

Une procédure formalisée sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 et 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des accords-cadres relatifs à la fourniture, l'assistance technique et le remplacement d'éléments tubulaires des chaudières de l'UTVE.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet d'un accord-cadre à bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comporteraient l'engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre		Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	
		(€ HT)	(€ TTC)	(€ HT)	(€ TTC)
1	fourniture d'éléments tubulaires assemblés de chaudières	1 500 000	1 800 000	6 000 000	7 200 000
2	assistance technique et remplacement d'éléments tubulaires de chaudières	2 000 000	2 400 000	8 000 000	9 600 000

Le lot n° 2 a été attribué et a fait l'objet de la délibération du Conseil n° 2018-2816 du 25 juin 2018. Le lot n° 1 ayant été déclaré sans suite, il a été relancé sous forme d'appel d'offres comme mentionné ci-dessus.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du vendredi 21 septembre 2018, a choisi pour ce lot l'offre de l'entreprise M2IT.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande de services et de fourniture pour la fourniture, l'assistance technique et le remplacement d'éléments tubulaires des chaudières de l'UTVE de Lyon-Sud et tous les actes y afférents avec l'entreprise suivante :

- lot n° 1 : fourniture d'éléments tubulaires assemblés de chaudières ; entreprise M2IT pour un montant de 1 500 000 € HT, soit 1 800 000 € TTC, et maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 200 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - La dépense d'investissement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 21 - opération n° 0P25O1785.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.